

Jean-Jacques EROLES 2026

**Avançons ensemble,
en confiance**

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 & 22 MARS 2020

LA TESTE • CAZAUX • PYLA S/MER



REPONSES AUX QUESTIONS DE L'ADPPM

1. Urbanisme

- La commune a déjà largement participé au classement dans le PLU de la forêt du « Vieux Pyla » En effet sur le périmètre initial représentant 35 ha le PLU en cours de révision en protège 15 ha. Pour les 20 ha restant la commune doit faire application du jugement en appel concernant la révision du PLU approuvé en 2011 qui a confirmé le classement en zone 2AU de cet espace (jugement en date du 16 mai 2017, le pourvoi en cassation a par ailleurs été rejeté) De plus à ce jour il n'y a plus de projet de création d'un parking de délestage pour les visiteurs de la dune du Pilat dans ce secteur.
- En matière de préservation du patrimoine urbain du Pyla de nombreux dispositifs sont déjà inscrits dans le PLU favorisant la préservation du cadre paysager de ce quartier (préservation des espaces verts de bordure de parcelle, identification des terrains à forte pente, identification du patrimoine bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme...) Il est à noter que le quartier du Pyla a été le premier à être doté d'une charte paysagère spécifique expliquant les modalités de construction sur les parcelles pilataises, la nécessité de préserver la cadre paysager à la parcelle et les modalités de replantation afin de régénérer progressivement le boisement existant. Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer ensemble je souhaite compléter ces dispositifs par l'élaboration d'une AVAP dont nous devront discuter ensemble et en concertation les contours. Les premiers contacts engagés avec le nouvel architecte des bâtiments de France vont dans le sens d'une volonté de ce dernier de participer avec nous à sa mise en œuvre.
- La commune poursuivra à la fois sa politique de vérification de la bonne mise en œuvre des projets qui ont été autorisés afin de s'assurer de leur régularité. Tout contrevenant disposant ou non d'une autorisation sera invitée à régulariser sa situation. Si la régularisation des travaux n'est pas possible, je continuerais de dresser des procès-verbaux qui seront transmis systématiquement au procureur de la république tel que le spécifie la loi. C'est ce procédé qui a été mis en œuvre suite au constat d'infraction qui a été établi pour les travaux entrepris avenue des sables. Concernant le maintien du

paysage, l'arrêté municipal règlementant la coupe des arbres sera maintenu et appliqué strictement. En cas d'une coupe d'arbre autorisée après avoir constaté de la dangerosité de celui-ci au regard de son état sanitaire, le propriétaire sera invité à replanter prioritairement des pins. Toute coupe d'arbre réalisée sans autorisation fera l'objet d'un procès-verbal transmis au procureur de la république comme c'est déjà actuellement le cas.

- Le boisement du Pyla vieillit, il est donc nécessaire de favoriser la replantation de pins sur les parcelles lors de chaque abattage, de chaque projet modifiant l'aspect du site. Il est par ailleurs absolument nécessaire de faire prendre conscience à tous les propriétaires de l'importance et de la responsabilité qui est la leur dans la préservation du couvert végétal au Pyla. L'instauration de l'AVAP sera l'occasion dans le cadre de la concertation d'insister à nouveau sur ce sujet auprès de la population. Nous participerons bien évidemment à toutes les initiatives mises en œuvre par l'association allant dans le sens de la régénération du boisement du quartier du Pyla, comme cela a déjà été le cas.

2. Plan d'eau

- Je suis attentif aux pratiques nautiques soucieuses de l'environnement et notamment de la navigation à voile. La traduction de cette politique que je mène depuis plusieurs années se traduit par la présence d'environ 1/3 de voiliers sur les places de corps morts que la ville a en gestion et environ 50 % sur la halte nautique de Cazaux. Par ailleurs je soutiens les associations dont l'objet est l'enseignement de la pratique de la voile et notamment le cercle de voile du Pyla. Concernant cette association je m'engage dans mon programme à la rénovation des locaux de cette association située place Meller.

- Concernant le Banc d'Arguin, j'ai toujours été et je serai toujours pour la mise en œuvre d'un juste équilibre entre la préservation de la réserve et le maintien des usages tels que la plaisance et l'ostréiculture. C'est pour cette raison que je me suis opposé au nouveau décret du Banc d'Arguin par délibération en date du 16 septembre 2014.

Par ailleurs je continuerais à défendre une vision partagée au sein des instances du parc marin qui doit être le garant du bon équilibre des usages au niveau du Bassin d'Arcachon, y compris au niveau du Banc d'Arguin. Je suis de plus favorable à l'intégration du l'ADPPM au comité de gestion

- Le réensablement de la côte pylataise réalisé par le SIBA est indispensable au maintien de plages appréciées de tous et participe pleinement la préservation du trait de côte. Ce dispositif sera bien évidemment reconduit. Afin d'être certain de son maintien j'ai fait inscrire ce principe dans la stratégie locale de gestion du trait de côte dont les actions ont été approuvées par le comité régional en juillet 2019.

3. Vie quotidienne

- Je travaillerais, comme je l'ai toujours fait, en concertation avec les associations pylataises et les conseils de quartier dont vous faites partie. Pour lutter contre toutes les nuisances, j'ai mis en place la première Charte de la vie nocturne avec les associations de riverains, l'ensemble des autorités et les établissements de nuit. Si elle ne règle pas tous les problèmes, elle a grandement amélioré certaines situations et a permis de renouer le dialogue entre toutes les parties. C'est pourquoi d'autres villes du Bassin veulent désormais en créer une. Je compte poursuivre en ce sens et renforcer certaines mesures. Durant la période estivale, la plus problématique pour la quiétude des riverains, je porte toujours une attention toute particulière au Pyla. La Ville renforce d'abord tous les effectifs avec notamment une compagnie de CRS et des CRS à VTT, nous organisons une réunion de sécurité hebdomadaire, que je pilote personnellement, avec la police nationale, la police municipale, les CRS, l'ONF et les surveillants de plages de manière à faire le point sur les événements survenus, sensibiliser et mobiliser les effectifs, coordonner nos actions et établir des priorités pour lutter plus efficacement contre toutes les nuisances.
- Concernant les nuisances sonores, la Ville s'est dotée d'un sonomètre et va renforcer et développer le nombre de caméras de vidéosurveillance pour contrôler et sécuriser les abords des établissements de nuit. Les contrôles dans les établissements sont effectués par le SIBA qui lors de nos réunions dans le cadre de la Charte de la vie nocturne a déjà prévenu tous les acteurs qu'en 2020 une nouvelle réglementation avec des textes plus coercitifs va voir le jour pour les établissements qui diffusent de la musique d'animation et amplifiée. J'ai demandé également le passage de la commission de sécurité pour contrôler l'ensemble des établissements. Dans le même temps, la brigade de nuit de la Police Municipale de La Teste de Buch, tout comme la brigade cynophile, est mise à disposition de la Police Nationale durant la période estivale. Toujours dans le cadre de la Charte, et suite aux remontées des riverains, notamment lors de votre assemblée générale, j'ai demandé des contrôles d'alcoolémie et de vitesse beaucoup plus fréquents sur le Pyla. Des équipes très attentives et sensibilisées aux stationnements anarchiques et aux répercussions pour nos riverains ont déjà réalisées plus de 500 verbalisations. A ma demande, la Sous-Préfète et la Commissaire de Police ont sensibilisé les équipes et se sont engagées à renforcer les contrôles sur les conduites addictives, et à prendre des sanctions si besoin sur ce secteur.
- En termes de politique de travaux la ville souhaite poursuivre les aménagements réalisés au Pyla toujours dans l'esprit d'un village sous les pins. Pour les projets de voiries comme la poursuite de l'aménagement du boulevard Louis Lignon, la création de pistes cyclables, la poursuite de la rénovation des voiries des avenues de Bellevue, de la Plage, de la Forêt, etc... nous continuerons d'informer les riverains, dont votre association et les Conseils de Quartier, sur le calendrier des réalisations. Nous en ferons de même pour le programme d'enfouissement des réseaux pour faire face aux aléas climatiques et nous les consulterons en amont sur les grands projets comme la mise en valeur du front de mer

avec la restructuration de l'espace Meller, dans l'esprit d'un jardin sous les pins, ou la rénovation du Cercle de voile de Pyla.